

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des services et offres adaptés à vos centres d'intérêts. Pour en savoir plus sur la protection de vos données et paramétrer les cookies, [cliquez ici](#).

ACCUEIL INFO

EMISSIONS

SUISSE

Rechercher

Fribourg Modifié le 23 novembre 2016

Débordés, deux tribunaux fribourgeois engagent un juge conciliateur



Débordés, deux tribunaux fribourgeois engagent un juge conciliateur Le 12h30 / 1 min. / le 23 novembre 2016

Débordés, les tribunaux d'arrondissement de la Gruyère et de la Broye fribourgeoise innovent en nommant un juge conciliateur chargé des litiges mineurs portant jusqu'à 2000 francs.

Les tribunaux de la Gruyère et de la Broye fribourgeoise sont sous l'eau depuis plusieurs années. Pour leur venir en aide, le Conseil de la magistrature a nommé un juge conciliateur qui pourra rendre un jugement pour les cas dont les litiges sont inférieurs à 2000 francs.

Cette mesure provisoire - prévue pour six mois - devrait permettre de désengorger la justice dans ces deux districts fribourgeois. La solution est vigoureusement appuyée par le président du Conseil de la magistrature Adrian Urwyler.

Trouver des solutions à l'amiable

"Après 25 ans de pratique, j'ai la conviction que les parties ont toujours intérêt à chercher une solution à l'amiable et à conclure un accord. La plupart des difficultés que les gens rencontrent ne justifient pas de longues procédures coûteuses et des combats acharnés."

La justice ne doit intervenir que quand les parties ne peuvent pas régler leurs conflits eux-mêmes, estime le magistrat. "C'est pourquoi le Conseil de la magistrature a mis l'accent sur la conciliation, qui est de l'intérêt de toutes les parties."

Maurice Doucas/kkub

Publié le 23 novembre 2016 - Modifié le 23 novembre 2016

[A propos](#)

[Emplois](#)

[Réseaux sociaux](#)

[Contact](#)

[Espace presse](#)

[Conditions
générales](#)

[Charte de confiance](#)